

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mardi 13 décembre 2022

La Séance est ouverte à 15 h 09, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Je vais vous demander de prendre place et je vais demander à Corinne BIRGIN de procéder à l'appel. Merci.

(Madame BIRGIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BIRGIN.

Nous passons maintenant à l'approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du 2 novembre.

Approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du mercredi 2 novembre 2022 à 16 h.

Madame BAREILLE.- Est-ce qu'il y a des interventions ?
Monsieur BOSQ.

Monsieur BOSQ.- Merci, Madame le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Je m'étais engagé, lors du dernier Conseil d'Arrondissements, à apporter une réponse à notre collègue, M. BERARD, concernant la prise en charge ou pas de l'interprète du langage des signes.

Mme LAUSSINE s'est renseignée juridiquement : la prise en compte, pour l'instant, est réglée par les marchés publics, donc légalement c'est à nous de le prendre en charge. Néanmoins, ce qui a été décidé c'est que les services juridiques de la Ville de Marseille peuvent se rapprocher de M. BERARD pour essayer d'envisager des solutions qui puissent être convenables pour tout le monde. Voilà la réponse après la demande ; je tenais à vous le formaliser, merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BOSQ. Nous attendons un retour de la Ville pour voir comment elle peut nous accompagner pour que M. BERARD puisse mener à bien ses fonctions. Madame BENAOUA.

Madame BENAOUA.- Mes chers collègues, avant de démarrer la séance, je tenais à vous faire part de l'heureux événement que vit actuellement notre cher collègue, Ali YATSOU, qui vient d'avoir un petit bébé. On voulait vous informer de la bonne nouvelle.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BENAOUA. Nous félicitons M. YATSOU pour ce bel événement, merci. C'est donc un troisième garçon.

On va passer au vote du compte rendu *in extenso*.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté.

LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Monsieur DUDIEUZERE, vous m'avez demandé avant le Conseil de pouvoir intervenir. Je vous en prie.

Monsieur DUDIEUZERE.- Merci, Madame le Maire. Merci de me donner la parole.

Tout d'abord, permettez-moi d'avoir une petite pensée pour notre collègue, Denis ROSSI. J'espère que les nouvelles de sa santé sont bonnes et vous lui transmettez nos vœux de prompt rétablissement lorsque vous l'aurez.

Je souhaitais prendre la parole pour deux sujets qui n'ont pas de lien direct avec les rapports, mais qui intéressent notre secteur au premier chef. Je vous remercie de me donner la parole.

Le premier point, je suis désolé – alors que nous sommes encore sur la digestion – d'aborder le Conseil d'Arrondissements avec ça, mais je vais vous parler de w.c. publics. Nous avons vu, c'est tout récent, il y a quelques jours de ça, qu'il y a des w.c. publics qui ont été installés à l'entrée de Château-Gombert, à l'angle de l'avenue de Château-Gombert et Palama, sur la petite place qui sert dorénavant au marché des producteurs le vendredi après-midi.

Manifestement, personne n'était au courant ni les élus ni nous ; Monsieur le CIQ, M. PINATEL – je vois qu'il est présent dans l'assistance – n'était pas informé non plus. J'espère que la Mairie de Secteur a été mise au courant de cette installation. Qui a décidé de cet emplacement ? Pourquoi ? Est-ce qu'il y a eu une concertation, une information ? Ce qui est sûr, c'est que les CIQ, les commerçants, les habitants, les élus n'ont pas été informés.

Notre inquiétude c'est que ces toilettes publiques qui ont été installées, qui sont imposantes, risquent d'être sur l'emprise du futur rond-point qui est un projet qui est très vieux, qui date de plusieurs années, voire de plusieurs décennies, qui devrait enfin normalement voir le jour, puisque nous l'avons voté à la Métropole. Notre crainte c'est que ces w.c. soient carrément sur l'emprise, ou en tout cas ne gênent les travaux de ce futur rond-point. Je rappelle que ces w.c. ont été installés par la Métropole et que ce rond-point doit être construit par la Métropole. Si tel était le cas, nous aurions là affaire à un véritable « Water-closet Gate » de la Métropole. Donc affaire à suivre...

Le deuxième point que je souhaitais aborder, là aussi c'est tout récent, nous avons appris il y a quelques jours la création visiblement d'un nouveau CIQ à Saint-Jérôme. Il y a eu une réunion il y a quelques jours dans le CAQ de Saint-Jérôme. Apparemment, ce CIQ avait fermé il y a plusieurs années parce qu'il avait eu des malversations et qu'il avait une dette de 11 000 euros. C'est pour ça que ce CIQ avait été fermé et qu'il était impossible d'en ouvrir un autre. Donc, quid de cette dette de 11 000 euros...

Mais surtout, la réunion de concertation du CIQ a visiblement été faite en catimini, sans que personne ne soit au courant. En tout cas, nous les élus, personne n'était au courant. J'ai vu qu'il y avait M. PICARELLI, votre super Adjoint, qui est présent partout, en tout lieu et en tout temps, qui lui était présent, mais apparemment il n'y avait personne d'autre, personne d'autre n'avait été élu...

(Intervention d'un élu hors micro)

Ça serait bien de prévenir les élus. C'est vrai qu'il y a eu un petit encart dans *La Provence*, on ne l'a pas vu passer.

Pour ce qui est de la composition de ce CIQ, le président apparemment, d'après nos informations, serait quelqu'un qui travaillerait au Conseil Départemental ;

le Vice-Président serait le frère d'un de vos Adjoints. Notre inquiétude, cela ressemble – je parle au conditionnel – furieusement à la création d'un CIQ qui serait le bras armé du Département et de la Mairie de Secteur en vue de préparer les prochaines échéances électorales. On a déjà vu ça de nombreuses fois par le passé. On pensait que ces méthodes étaient abandonnées, qu'elles n'existaient plus. Malheureusement, il semblerait qu'elles persistent encore. On n'est pas les seuls à le penser, je peux vous dire que ça jase du côté de Saint-Jérôme et que le téléphone crépite depuis quelques jours. Nous tenions à vous en faire part.

Je vous remercie de m'avoir laissé la parole.

Madame BAREILLE.- Monsieur DUDIEUZERE, concernant les toilettes, j'attends effectivement un retour de la Métropole pour savoir ce qu'il en est et je suis sûre que les choses se feront intelligemment.

Je vous confirme effectivement que nous avons pu avancer sur le rond-point. C'est effectivement une priorité qui a été mise et faite par la Mairie de Secteur ce qui nous permet effectivement d'espérer enfin ce rond-point que nous attendions depuis des décennies. J'attends un retour de la Métropole et je vous tiendrai informé sur la mise en place de ces toilettes publiques, sachant que ce sont des choses qui arrivent assez fréquemment. On a un peu la même chose sur les parcs publics où nous ne sommes pas forcément non plus informés par la Mairie Centrale. Nous sommes amenés bien évidemment à les interroger et dès que nous aurons des éléments de réponse, je vous les communiquerai.

Concernant le CIQ de Saint-Jérôme, je ne vais pas refaire l'histoire ; je n'étais pas là, donc je ne peux pas dire ce qu'il en était des histoires de l'époque. En tout cas, la mise en place de ce CIQ à Saint-Jérôme est une bonne chose. On sait encore une fois combien c'est important d'avoir des bénévoles des CIQ qui sont présents dans chaque quartier pour défendre les intérêts des administrés et c'est quelque chose qui manquait sur Saint-Jérôme. Je suis très heureuse que nous ayons des personnes qui souhaitent s'investir dans ce quartier.

Après, j'ai les mêmes informations que vous. On a effectivement été informés de ce souhait de monter un CIQ sur Saint-Jérôme *via* la presse. Il y a des affiches également qui étaient présentes un petit peu dans le quartier et M. PICARELLI, je le confirme, est très présent et mène à la perfection son rôle d'élu de proximité et habitant de Saint-Jérôme ; donc il est effectivement informé de cette réunion.

Et puis, je vous invite aussi à vous rapprocher de la fédération du CIQ du 13ème qui a monté cette réunion à Saint-Jérôme. M. PINATEL que je salue et que je remercie également pour tout ce qu'il fait sur Château-Gombert et sur le 13ème arrondissement, et qui à mon avis pourra vous en dire plus sur les bénévoles en sachant que, de ce que je comprends, rien n'a été encore voté. Au niveau de la constitution de l'équipe, je ne crois pas que ce soit fait. Je vous invite à vous rapprocher des CIQ pour avoir toutes les informations nécessaires. En tout cas, je me réjouis qu'il y ait cette création de CIQ qui nous permettra de continuer à mener à bien nos projets sur ce beau quartier de Saint-Jérôme.

Je vous propose maintenant de passer à la lecture de nos rapports. Avant de faire lecture des 10 rapports de notre Conseil de ce jour, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à Silva ADAMYAN qui nous rejoint parmi les Conseillers d'Arrondissements du 13ème et du 14ème arrondissement (groupe RN) suite à la

démission de Sandrine D'ANGIO pour ses mandats de Conseillère d'Arrondissements et Conseillère Municipale. Bienvenue.

Sur le premier rapport de ce Conseil, c'est Mme BIRGIN qui va nous le présenter et cela concerne l'attribution d'une subvention à une association socioculturelle du quartier des Olives. Corinne, merci.

RAPPORT N° 22-38614-DAS - 22-140 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3ème répartition 2022

Madame BIRGIN.- Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention à l'association socioculturelle des quartiers Fondacle les Olives pour un montant de 5 000 euros pour l'achat de matériel informatique.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Y a-t-il des interventions ?

Nous passons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

LE RAPPORT N° 22-38614-DAS - 22-140 7 S ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport 141 : il s'agit de la convention financière pour le ZEF et c'est Mme PAINEAU qui nous présente ce deuxième rapport.

RAPPORT N° 22-38987-DC - 22-141 7 S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -

DIRECTION DE LA CULTURE - Convention pluriannuelle d'objectifs 2022 - 2025 entre la Ville de Marseille, l'Etat DRAC PACA, le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le ZEF Scène Nationale

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, mes chers collègues, pour ce rapport, nous devons approuver la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Marseille, le ZEF Scène Nationale, l'Etat, le Conseil Régional de PACA, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Le ZEF a pris une part accrue à la politique de développement durable à Marseille et au-delà, en développant un programme permettant aux territoires de mieux accueillir les artistes en résidence, et ainsi contribuer au rayonnement culturel et à l'attractivité de la Ville.

C'est pourquoi, au vu du bilan positif, les partenaires publics se sont accordés pour un renouvellement d'une convention pluriannuelle couvrant les exercices 2022-2025 avec pour objectifs de répondre aux lignes d'actions publiques soutenues par l'ensemble des signataires de la convention.

Les aides publiques accordées au ZEF Scène Nationale font l'objet de conventions financières spécifiques avec chaque partenaire public. Ainsi, au titre de 2022, la répartition est la suivante :

- Etat : 856 800 euros
- Ville de Marseille : 1 277 000 euros
- Région PACA : 260 000 euros
- Département des Bouches-du-Rhône : 180 000 euros

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame PAINEAU. Bien évidemment, nous sommes très heureux de ces aides de la part de l'ensemble des collectivités pour notre Scène Nationale.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT N° 22-38987-DC - 22-141 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Le rapport 142 qui porte sur les écoles.
Monsieur BRUMENT.

RAPPORT N° 22-39014-DE - 22-142 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - SERVICE INSCRIPTION ET POPULATION SCOLAIRE -
Modification du règlement des inscriptions scolaires de la Ville de Marseille

Monsieur BRUMENT.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport porte sur le nouveau règlement des inscriptions scolaires de la Ville de Marseille. Je vais revenir rapidement sur quelques évolutions :

- Les rapprochements de fratrie sont directement intégrés à la procédure courante de préinscription scolaire ;
- Un nouveau motif intitulé « Rapprochement familial et garde alternée » est créé visant à prendre en compte toute situation familiale pouvant justifier de regrouper sur une école ou un même groupe scolaire des enfants en âge d'être scolarisés et qui appartiennent à la même cellule familiale.
- La création aussi du motif intitulé « Autres » permettant aux

responsables légaux de présenter toute situation pouvant justifier une demande de dérogation aux périmètres scolaires.

- Enfin, les demandes de dérogation hors commune entrantes sur le territoire marseillais pour la prochaine rentrée scolaire sont intégrées dans le processus commun des commissions de dérogation tel que défini dans le présent règlement.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BRUMENT.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT 22-39014-DE - 22-142 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Rapport 143, je vais demander à Mme FALEK de présenter ce rapport.

RAPPORT N° 22-38933-DGAVPVPD - 22-143 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIERE- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière sur le site de Château Gombert II, en phase ANTICIPATION - IMPULSION entre la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Etablissement Public Foncier PACA

Madame FALEK.- Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, chers collègues, pour ce rapport, il s'agit de se prononcer sur l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Marseille, la Métropole et l'Etablissement Public Foncier, sur le site de Château-Gombert II.

L'abandon du boulevard urbain prévu sur ce secteur, appelé LiNEA, qui visait à relier le Technopole de Château-Gombert et le campus de Saint-Jérôme, pour lequel des réserves foncières avaient été constituées.

La maîtrise foncière conséquente dont dispose l'Etablissement Public Foncier, d'environ 103 550 m² pour un montant d'acquisition s'élevant à plus de 9 000 000 d'euros, permet d'intégrer à la réflexion sur le futur du secteur des problématiques contemporaines en matière de développement urbain.

C'est pourquoi, il est proposé d'approuver la prorogation de la convention tripartite afin de permettre la réalisation des études.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame FALEK. Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur DUDIEUZERE.- Merci, Madame le Maire. Un petit mot sur ce rapport où on nous demande de proroger à nouveau cette convention jusqu'en décembre 2024 pour avoir le temps, comme l'a dit votre Adjointe, de mener cette réflexion d'ensemble qui doit être engagée sur le secteur de Château-Gombert.

La réflexion dure quand même depuis très longtemps. J'ai regardé dans les archives : nous avons déjà fait à l'époque, pour ce projet de Château-Gombert phase II, une concertation publique le 23 mars 2018, c'est-à-dire il y a exactement quasiment 5 ans, à quelques mois près, où Madame CARADEC était venue nous présenter ce projet. Les élus, les CIQ étaient présents à cette réunion qui s'était tenue en soirée sur le technopole.

Qu'est-ce qui a été fait depuis 5 ans : rien ! Rien n'a été fait ni école ni route, absolument rien n'a été fait ! Par contre, depuis ces 5 ans, évidemment, les constructions, les immeubles ont continué à pousser sur Château-Gombert comme des champignons. Aujourd'hui encore, on a des ensembles immobiliers qui sont en cours de construction ou en cours de livraison sur Château-Gombert.

Ce secteur devient complètement saturé ; cela fait des années qu'on le dit, mais c'est chaque fois pire chaque année. Ce secteur est complètement saturé, les écoles sont saturées. On repart de nouveau pour dire : il faut mener une réflexion d'ensemble. La réflexion, cela fait des années qu'on la mène et qu'on ne fait rien. Depuis cette réunion d'il y a 5 ans, rien n'a été fait. Je pense que maintenant on a assez réfléchi, il faudrait délier les cordons de la Bourse pour enfin commencer à faire quelque chose sur Château-Gombert.

La LiNEA, le barreau du contournement du centre villageois de Château-Gombert qui part de Picard et qui rejoint l'avenue René Chaillan, c'est quelque chose qui est aussi dans les projets ; le groupe scolaire de Château-Gombert. Il y a plein de choses qui sont dans les cartons, comme le rond-point. Tout cela est dans les cartons, tout ça est prévu. Il suffit d'appuyer sur le bouton, mais force est de constater qu'on nous balade encore avec ce projet en nous disant : il faut proroger pour continuer à mener une réflexion.

On votera malgré tout pour ce rapport parce qu'on nous met au pied du mur : effectivement, il faut bien proroger cette convention, mais à un moment donné, il va falloir arrêter de réfléchir et passer à l'action.

Madame BAREILLE.- C'est noté, Monsieur DUDIEUZERE. Je pense aussi qu'il y avait ce projet de la LiNEA qui n'est caduc que depuis 2020, puisqu'il a fallu attendre effectivement que la justice rende ses conclusions. Là, on passe sur une nouvelle phase. On sait que la LiNEA est un projet qui n'existera plus.

Ce qui est marqué dans le rapport aujourd'hui, ce qu'il faut maintenant acter c'est : qu'est-ce qu'on fait de toute cette emprise foncière ? Ce qui sera privilégié – c'est noté dans le rapport –, ce sont la sanctuarisation des espaces verts, la création d'un service public et effectivement, de mieux desservir en transports en commun le secteur. J'ai envie de dire que cela s'inscrit dans ce que nous souhaitons.

Je pense que nous sommes unanimes pour dire que c'est un secteur qui est saturé, on a trop construit. On continuera bien évidemment – et M. PINATEL ne dira pas le contraire – à ce que l'on puisse effectivement rattraper le retard en termes de mobilité et d'équipements publics et on sera bien évidemment amené à travailler sur ces différents projets.

J'en profite également pour demander aux élus du Printemps Marseillais s'ils peuvent suivre également le sujet du stade Mallet, puisqu'il était frappé d'alignement. C'est un équipement de la Ville ; nous sommes énormément sollicités, car encore une fois, on manque cruellement d'équipements publics et nous sommes énormément sollicités par des administrés qui souhaiteraient voir un joli projet sur ce

stade, sachant qu'aujourd'hui en plus, il est inoccupé ce qui peut laisser place à l'insécurité. J'espère que l'on aura un retour de la Ville et qu'on pourra construire un beau projet sur ce stade.

Je vous propose maintenant de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

LE RAPPORT N° 22-38933-DGAVPVPD - 22-143 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Sur le rapport 144, c'est Madame ATIA qui nous en fait la lecture. Merci.

RAPPORT N° 22-39015-DFI - 22-144 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 13ème arrondissement - La Rose - Approbation d'un avenant à la promesse de vente signée entre la Ville de Marseille et 3F SUD pour la cession de 23 appartements et leurs lots annexes appartenant à la commune, au sein de la copropriété du Parc de La Rose

Madame ATIA.- Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Sénateur, pour ce rapport, nous sommes appelés à voter en faveur d'une prorogation – encore une autre M. DUDIEUZERE – de la promesse de vente signée entre la Ville de Marseille et la société 3F SUD les 29 et 30 mars 2022.

Le Conseil Municipal avait approuvé la cession au profit de la société 3F SUD des 23 appartements de la copropriété du Parc de La Rose.

Une promesse de vente avait alors été signée entre les parties en mars 2022, pour une durée de 10 mois, soit jusqu'au 30 janvier 2023.

Toutefois, 3F SUD n'a pas encore obtenu lesdits agréments.

C'est pourquoi, afin de pouvoir procéder à la vente et au regard des délais inscrits dans la promesse de vente, il est préférable de proroger de 5 mois l'avant-contrat signé entre les parties, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Les craintes, Madame le Maire, que nous exprimions en mars dernier lors de la présentation de ce rapport s'avèrent exactes aujourd'hui. Et donc, tout comme en mars dernier, notre Groupe s'abstiendra pour ce rapport.

Madame le Maire, vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame ATIA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Rapport adopté.

LE RAPPORT N°22-39015-DFI - 22-144 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

(Abstention des groupes Une Volonté Pour Marseille et Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport 145 et c'est Mme MAKHLOUFI qui nous présente ce rapport.

RAPPORT N° 22-39051-DDEE - 22-145 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité phase 2 - Instauration d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial au sein dudit périmètre

Madame MAKHLOUFI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport porte sur la mise en place de l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur une partie du 13ème et du 14ème.

Dans cette perspective, il nous est demandé de valider l'instauration, à l'intérieur dudit périmètre, d'un droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de baux commerciaux et de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².

Pour cela le projet de délibération doit être soumis à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. La superficie d'étude étant importante, nous apprenons que seul Saint-Jérôme figure dans les priorités et que Le Merlan, Saint-Barthélemy et Sainte-Marthe sont écartés pour l'instant.

Nous le regrettons vivement, raison pour laquelle Madame le Maire a demandé un rendez-vous afin que nous puissions ajuster les priorités retenues. Notre Groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame MAKHLOUFI.

Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur DUDIEUZERE.- Un petit mot rapidement : certes, vous l'avez souligné, il y a des imperfections, mais en tout cas, on peut souligner quand même, c'est un bon début ce rapport avec cette volonté de sauver ce qui peut encore être sauvé dans nos noyaux villageois.

Je rappelle que nombre de noyaux villageois... je peux citer l'exemple de La Rose, quartier dans lequel j'habite : on avait une Avenue de La Rose qui était vraiment un beau noyau villageois avant, avec de beaux commerces. On avait, par exemple, les Coquillages Neptune qui sont partis à Château-Gombert ; on avait le traiteur Tardif qui était l'un des meilleurs traiteurs de Marseille qui lui aussi a fermé depuis longtemps.

Et aujourd'hui, nous n'avons plus que dans cette Avenue de La Rose, des vendeurs de kebab, des Taxiphones, des pizzas, des alimentations de nuit. Il y a

cinq boucheries. Je pourrais descendre de chez moi aller m'acheter ma petite tranche de jambon, mon petit steak à pied. Les cinq boucheries, les cinq sont halal (pas deux, pas trois, pas quatre, les cinq boucheries sont halal). Du coup, qu'est-ce que je fais ? Ce n'est pas bon pour l'écologie, je prends ma voiture et je vais jusqu'à Saint-Mitre ou jusqu'à Château-Gombert pour trouver des boucheries traditionnelles.

(Discussions croisées)

Effectivement, ce projet qui vise à faire de la préemption sur les commerces pour garder la diversité de nos commerces est une excellente chose. Ce qui est totalement hallucinant, c'est qu'il a fallu attendre l'arrivée de la gauche à la Mairie. C'est un rapport, c'est quelque chose qui aurait dû être fait par la droite quand même. En plus, la droite maintenant, c'est Eric CIOTTI au pouvoir. Il a fallu que ce soit la gauche qui s'occupe de ça. C'est assez étonnant, mais en tout cas c'est quelque chose que nous soutenons. Cela va dans le bon sens et on compte sur vous, Madame le Maire, pour rencontrer le Maire de Marseille pour gommer toutes les imperfections qu'il y aurait dans ce projet.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur DUDIEUZERE. C'est quelque chose qui avait déjà commencé sous l'ère de Jean-Claude GAUDIN notamment en centre-ville où l'on préemptait les commerces de la Canebière ; cela avait déjà commencé.

C'est effectivement important que nous puissions redynamiser les noyaux villageois. Cela passe, bien évidemment, par les commerçants. Il faut lutter contre ces commerces vacants ou faire en sorte effectivement que nous ayons une diversité au niveau des commerces dans un même quartier. On continuera bien évidemment à prôner ces actions.

Si vous ne voulez pas consommer de l'essence, mon oncle qui habite La Rose prend le bus pour aller aux Cinq-Avenues (comme ça, il ne pollue pas) et aux Cinq-Avenues, vous avez encore des commerces. En tout cas, on se battra pour retrouver nos commerces dans l'ensemble des quartiers du 13ème et 14ème arrondissement. C'est assez dommage que Sainte-Marthe, Saint-Barthélemy et Le Merlan aient été ôtés de ce projet. On fera bien évidemment un point avec la Ville, avec la CCI pour que ces quartiers puissent être dans la liste des quartiers dits « prioritaires ».

Et puis, je pense qu'il faudra également revoir la superficie concernée parce quand on voit que ce sont des commerces de 300 à 1 000 m², dans certains quartiers, cela empêchera la création et l'arrivée de nouveaux commerçants. Je pense qu'il faut que l'on puisse au maximum affiner ce projet.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote pour ?

Rapport adopté. Merci.

LE RAPPORT 22-39051-DDEE - 22-145 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

(Abstention des groupes Une Volonté Pour Marseille et Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport 146, c'est M. KOUBI-FLOTTE qui nous présente ce rapport.

RAPPORT N° 22-38996-DF - 22-146 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - BUDGET - Plafond des dépenses
d'investissement des Mairies d'Arrondissements pouvant être engagées
et mandatées avant le vote du Budget Primitif 2 023

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Madame le Maire, mes chers collègues, la loi Démocratie de Proximité du 27 février 2002 a accordé aux Mairies d'Arrondissements un budget d'investissement. Les états spéciaux d'arrondissements sont annexés au budget de la commune et deviennent exécutoires à la même date que ce budget de la commune.

Par conséquent, pour permettre aux Maires d'Arrondissements de poursuivre leurs programmes d'investissement avant que le budget ne soit exécutoire, l'article L.2511-44 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser les Maires à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année précédente.

En ce qui concerne notre secteur, cette autorisation porte sur 77 300 euros.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur KOUBI-FLOTTE.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez, c'est ça ?

Le rapport est adopté.

LE RAPPORT N° 22-38996-DF - 22-146 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

(Abstention du groupe Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Monsieur KOUBI-FLOTTE, je vous laisse poursuivre sur le prochain rapport.

RAPPORT N° 22-39005-DPP - 22-147 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES PROJETS PARTENARIAUX - Examen des rapports
annuels des délégataires de service public - Exercice 2 021

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Merci, Madame le Maire. Ce nouveau rapport a pour objet de transmettre aux Conseillers Municipaux les rapports annuels relatifs aux Délégations de Service Public pour l'année d'activité 2021. Notre secteur est particulièrement concerné par les délégations de service public suivantes :

- Tout d'abord, les délégations de service public liées à la mobilité avec les fourrières automobiles Municipales : Boulevard Capitaine Gèze et Boulevard de la Louisiane dans le 14ème arrondissement.
- Les délégations de service public liées à l'éducation à l'environnement avec le relais Nature Saint-Joseph et la Ferme Pédagogique de la Tour des Pins.

- Et enfin, les délégations de service public liées aux Maisons Pour Tous, à savoir celle au profit de l'association EPISEC ; celle au profit de la Maison Pour Tous La Croix Rouge (Château-Gombert) ; celle au profit de l'association Synergie Family ; celle au profit de la Maison Pour Tous les Bougainvilliers/La Maurelle ; celle au profit de la Maison Pour Tous Les Olives/La Marie, celle au profit de l'association de gestion et d'Animation de la maison des Familles et des Associations ; celle au profit de La Maison Pour Tous Saint-Barthélemy.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur KOUBI-FLOTTE.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? On en est au 147. Vous voulez intervenir ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Sauf erreur de ma part, c'est une prise d'acte. Il n'y a pas de vote.

Madame BAREILLE.- Il n'y a pas de vote. Nous prenons note. Merci, Monsieur KOUBI-FLOTTE.

IL EST PRIS ACTE DU RAPPORT N° 22-39005-DPP - 22-147 7 S

Madame BAREILLE.- Nous passons au rapport 148 concernant l'attribution de subventions à des acteurs associatifs. Madame PAINEAU, s'il vous plaît.

RAPPORT N° 22-39008-DPP - 22-148 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES PROJETS PARTENARIAUX - Subventions - Acomptes
sur le budget 2023

Madame PAINEAU.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du versement d'acomptes, sur le budget 2023, à hauteur de 22 578 847,20 euros en vue de l'attribution de subventions au profit de divers acteurs associatifs.

Certains d'entre eux ont un besoin essentiel de stabiliser leur trésorerie, de sécuriser le paiement des salaires et de fonctionner dans les meilleures conditions dès le début de l'année. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'accorder, dès le mois de décembre 2022, certains acomptes sur le budget 2023.

- S'agissant de l'accueil des jeunes enfants, notre secteur bénéficiera de 317 940 euros.
- S'agissant des associations qui gèrent et animent les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale, notre secteur bénéficiera de 245 706 euros.
- S'agissant des associations de la jeunesse animant des Accueils de Loisirs sans hébergement, des Accueils de jeunes, des Ludothèques, notre secteur bénéficiera de 384 666 euros.
- Enfin, s'agissant des associations œuvrant dans le domaine de la

culture, notre secteur bénéficiera de 424 800 euros.

Pour récapituler : sur la totalité du versement d'acomptes sur le budget 2023 à hauteur de 22 578 847 euros, notre secteur a bénéficié de 1 373 112 euros toutes catégories d'acteurs associatifs confondus.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame PAINEAU.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Merci.

LE RAPPORT N° 22-39008-DPP - 22-148 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

(Abstention des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National)

Madame BAREILLE.- Nous passons au dernier rapport de cette séance, le rapport 149. C'est M. GALTIER qui nous présente le rapport.

RAPPORT N° 22-39032-DRH - 22-149 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE TRANSFORMER NOS PRATIQUES
- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour de la délibération sur les modalités de mise en œuvre et de rémunération des astreintes et des permanences au sein des services municipaux

Monsieur GALTIER.- Merci, Madame le Maire. Chers collègues, il s'agit de répondre à la demande de nos concitoyens sur les services rendus, notamment le week-end, et donc d'ajuster par cette délibération les modalités de mise en œuvre des rémunérations des astreintes et des permanences.

Ce rapport nous amène à délibérer sur ces modalités de mise en œuvre de rémunération des astreintes et des permanences, notamment le week-end.

Le dispositif d'attribution des astreintes et des permanences doit être réactualisé. Vous trouverez le détail de ces ajustements dans vos annexes. Il s'agit essentiellement de pouvoir établir des actes de décès, de délivrer les autorisations d'inhumer, etc. Tout cela se ferait en centralité, me semble-t-il, du côté du cimetière Saint-Pierre ; donc, répondre aux attentes de nos administrés, y compris le week-end.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur GALTIER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

LE RAPPORT N° 22-39032-DRH - 22-149 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Madame BAREILLE.- Avant de clore cette séance, une petite précision concernant la création du CIQ de Saint-Jérôme où effectivement, nous avons eu l'annonce dans la presse, il y avait un affichage ; nous avons également reçu une invitation par mail, qui a été envoyée le 4 décembre, un peu tardivement, à 21 h 46.

Monsieur DUDIEUZERE, vous êtes copie également de ce mail. Mme D'ANGIO, Mme LELOUIS, M. RAVIER ; nous étions également dans la boucle du mail, nous étions bien informés. Et M. PICARELLI m'a effectivement représentée lors de cette réunion. En tout cas, les choses ont été faites dans les règles. Vous étiez bien copie de ce mail.

Je vous remercie. Merci à vous tous pour la préparation de ce Conseil et je vous souhaite à tous un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous dis à l'année prochaine pour ceux que je ne reverrai pas d'ici vendredi prochain. Merci.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 15 h 46 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur)